

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2015  
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le quatre juin deux mil quinze, s'est assemblé le onze juin deux mil quinze au lieu habituel de ses séances, salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (24 )

M. MORIVAL, maire  
M. Gavouyère, Mme Mériadec, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière,  
M. Fourage, M. Goupil, Mme Laussucq, M. Guichard, Mme Bréyer-Chiché, M. Fleury,  
M. Pilard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Plaineau, Mme Amprou, Mme Guillou,  
M. Bardou, M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, M. Boucard, Mme Bernard

Absents, excusés et représentés : (2 )

Mme Garnier a donné pouvoir à M. Bardou  
Mme Falot a donné pouvoir à M. Labarre

Absents : (1 )

Mme Paquereau

Secrétaire de séance : Mme Fourage

## ORDRE DU JOUR

### **Finances - Affaires Générales**

- approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2015
- n° 2015-44 : compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
- n° 2015-45 : rapport du délégataire de l'année 2014 du contrat d'affermage concernant l'exploitation du marché d'approvisionnement, des halles et l'accueil des autres commerces non sédentaires installés sur le domaine public
- n° 2015-46 : approbation de l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
- n° 2015-47 : modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe
- n° 2015-48 : modification du taux de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- n° 2015-49 : admissions en non valeur
- n° 2015-50 : création d'un nouveau site Internet de la commune par l'association « Internet et commande publique »

### **Urbanisme – Aménagement**

- n° 2015-51 : acquisition des bas côtés de l'allée du Bois Tillac
- n° 2015-52 : approbation de la convention entre la commune et Nantes métropole relative à la création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune
- n° 2015-53 : approbation de la convention entre la commune de Le Pellerin et Nantes métropole pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain

### **Enfance - Scolarité Culture**

- n° 2015-54 : modification du règlement intérieur des services municipaux d'accueils périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, restaurants scolaires, temps éducatifs partagés
- n° 2015-55 : approbation de la convention tripartite entre la commune de Le Pellerin, Nantes métropole et la SEMITAN pour le service de transports scolaires
- n° 2015-56 : participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques - scolarisation des enfants des communes extérieures, année scolaire 2014-2015
- n° 2015-57 : approbation de la convention entre la commune de Le Pellerin et l'association « Le Pellerin - North Ferriby » pour un prêt de livres en anglais

- n° 2015-58 : demande de subvention au Département de la Loire-Atlantique pour l'animation « bibliothèques en fête »

#### **Jeunesse – Sports – Associations**

- n° 2015-59 : approbation du règlement intérieur de l'espace jeunes
- n° 2015-60 : demande de subvention à la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique pour la création du service jeunesse, animation, culture, sport
- n° 2015-61 : attribution de subventions de projets aux associations

#### **Solidarité**

- n° 2015-62 : attribution d'une subvention au collège Pierre et Marie Curie pour les voyages 2015

#### **Cadre de vie – Tourisme**

- n° 2015-63 : inscription d'un chemin de randonnée au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée : circuit de randonnée de Cheix-en-Retz

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MARS 2015**

*Le compte rendu est approuvé par 17 voix pour, 10 abstentions (MM. Brounais, Bardou, Boucard, Mmes Breyer-Chiché, Garnier, Guillou, Paquereau, Kuliberda, Toucane, Falot).*

#### **2015-43/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

#### **2015-44/RAPPORT DU DELEGATAIRE DE L'ANNEE 2014 DU CONTRAT D'AFFERMAGE CONCERNANT L'EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DES HALLES ET L'ACCUEIL DES AUTRES COMMERCE NON SEDENTAIRES INSTALLES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport de l'activité 2014 fourni par la société Loiseau Marchés.

#### **2015-45/APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **2015-46/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **2015-47/MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 8,50 le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **2015-48/ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'admission en non valeur des titres de recettes présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2015-49/CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE PAR L'ASSOCIATION « INTERNET ET COMMANDE PUBLIQUE »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à l'association I.C.P. pour réaliser le site Internet de la commune, aux conditions proposées par l'association,
- d'accepter les conditions financières citées ci-dessus de l'association I.C.P. pour la création du site,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 25 voix pour, 1 abstention (M. Chauvet).*

**2015-50/ACQUISITION DES BAS COTES DE L'ALLEE DU BOIS TILLAC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir partiellement les parcelles de terrain figurant au cadastre sous les références AN 46, AM 174, AN 38 et AM 180 appartenant à la congrégation des frères Saint-Gabriel pour l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 20 voix pour, 6 abstentions (MM. Chauvet, Labarre, Boucard, Mmes Toucane, Falot, Bernard).*

**2015-51/APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET NANTES METROPOLE RELATIVE A LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN CHARGE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL DELIVRES AU NOM DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la commune de Le Pellerin et Nantes métropole relative à la création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs l'occupation du sol délivrés au nom de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 22 voix pour, 4 abstentions (MM. Chauvet, Boucard, Mmes Toucane, Bernard).*

**2015-52/APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LE PELLERIN ET NANTES METROPOLE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN METROPOLITAIN**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la commune, par Nantes métropole, du terrain figurant au cadastre sous la référence AK 67,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention avec Nantes métropole.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2015-53/MODIFICATION DES CONDITIONS DE RESERVATION POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES MUNICIPAUX**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires municipaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 21 voix pour, 5 abstentions (MM. Chauvet, Boucard, Mmes Toucane, Bernard, Falot).*

**2015-54/APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE LE PELLERIN, NANTES METROPOLE ET LA SEMITAN POUR LE SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention tripartite entre la commune de Le Pellerin, Nantes métropole et la SEMITAN, portant sur la gestion, les modalités d'organisation des services de cars scolaires avec les autorités organisatrices de second grand des communes du pôle sud-ouest,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2015-55/PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – SCOLARISATION DES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'appliquer ces tarifs pour les élèves domiciliés dans les communes extérieures membres de Nantes métropole pour l'année 2014-2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2015-56/APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LE PELLERIN ET L'ASSOCIATION « LE PELLERIN – NORTH FERRIBY » POUR UN PRET DE LIVRES EN ANGLAIS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de prêt de livres écrits en anglais entre la commune et l'association « Le Pellerin – North Ferriby » présentée en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2015-57/DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE POUR L'ANIMATION « BIBLIOTHEQUES EN FETE »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation de l'animation « bibliothèque en fête » présentée ci-avant à la médiathèque George Sand, estimée à 2 059.10 € T.T.C.,
- de solliciter du Département de la Loire-Atlantique l'obtention d'une subvention d'un montant de 700 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2015-58/APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement intérieur de l'espace jeunes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 20 voix pour, 6 abstentions (MM. Chauvet, Labarre ,Boucard, Mmes Toucane, Bernard, Falot).*

### **2015-59/DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA CREATION DU SERVICE JEUNESSE, ANIMATION, CULTURE, SPORT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de demander une subvention à la C.A.F. de Loire-Atlantique de 2 000 € pour le financement de l'A.L.S.H. des adolescents âgés de 1 à 17 ans dans le cadre du fonds « publics et territoires »,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 20 voix pour, 6 abstentions (MM. Chauvet, Labarre ,Boucard, Mmes Toucane, Bernard, Falot).*

### **2015-60/ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJETS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer aux associations énumérées les subventions indiquées dans le tableau présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations Get Up, Jazz en Retz, La Cour des Miracles, The Serious Road Trip une convention définissant les conditions d'attribution des subventions de projet, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6/6/2001,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **2015-61/ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE POUR LES VOYAGES 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer au collège Pierre et Marie Curie de Le Pellerin une subvention de 740 € pour contribuer au paiement des voyages scolaires des élèves de classes de 3<sup>ème</sup> en Italie et en Espagne,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2015-62/INSCRIPTION D'UN CHEMIN DE RANDONNEE AU PLAN  
DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la communauté de communes « cœur Pays de Retz » à laisser passer les promeneurs utilisant le chemin de randonnée dit de « la pierre tremblante » sur le territoire de la commune de Le Pellerin,
- d'autoriser la communauté de communes « cœur Pays de Retz » à inscrire ledit chemin de randonnée au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

Fait à Le Pellerin, le 16 juin 2015

Le Maire,

Benjamin MORIVAL

M. Gavouyère,

Mme Mériadec,

M. Lécureuil,

Mme Curaudeau,

M. Brillaud de Laujardière,

M. Fourage,

M. Goupil,

Mme Laussucq,

M. Guichard,

M. Fleury,

M. Pilard,

Mme Plaineau,

Mme Amprou,

M. Chauvet,

Mme Toucane,

M. Labarre,

Mme Bernard